HANOUNE S'INSURGE CONTRE LES NOUVELLES INDEMNITÉS DES DÉPUTÉS

«Ce sont des emplois fictifs»

Louisa Hanoune ne décolère pas. La secrétaire générale du Parti des travailleurs continue de fulminer contre l'adoption de l'ordonnance sur le membre du Parlement qui a permis de tripler les indemnités des députés. Elle estime que ce n'est ni plus ni moins «d'emplois fictifs» et fait un lien avec la révision de la Constitution qui se fera vraisemblablement par voie parlementaire. Sans le dire ouvertement, Hanoune pense que ce cadeau fait aux députés s'inscrit en droite ligne de cette échéance.

Nawal Imès - Alger (Le Soir) - Il s'agit pour le numéro un d'un vrai scandale et d'un précédent et appelle même le Conseil constitutionnel à se prononcer puisque ladite ordonnance a un effet rétroactif, ce qu'elle qualifie d' «illégal».

Elle trouve, en effet, anormal que des députés qui ne peuvent en aucun cas être considérés comme des fonctionnaires votent pour leurs propres indemnités. «C'est du jamais vu.

Nous sommes très en colère parce que cela discrédite complètement l'APN, surtout que cela intervient à la veille de la révision constitutionnelle annoncée. Tout le monde peut en tirer des conclusions.

En contrepartie de quoi donne-t-on ces indemnités ? » Et de conclure : «Il n'y a vraiment pas de quoi être fier.» Autre sujet d'inquiétude au niveau du Parti des travailleurs, l'orientation économique du pays.

A ce sujet, Louisa Hanoune, qui animait hier un point de presse à l'issue de la réunion du secrétariat politique du parti, s'est demandée pourquoi en la matière, il existait un «véritable concentré de contradictions».

Elle dit, en effet, ne pas comprendre pourquoi lorsque le président de la République dit que la politique de privatisation a été un échec, les décisions ne suivent pas de manière automatique.

Ce qui lui fera dire «on se demande qui dirige». Toujours aussi hostile à la politique menée par Temmar, Hanoune reproche à ce dernier de n'avoir pas voulu accepter le débat général sur la politique de privatisation et ne demande ni plus ni moins que le gel de la loi 01-04.

Sur un autre plan, Hanoune a dénoncé le cafouillage qui existe en matière de statistiques et a, une fois de plus, demandé le rapatriement de l'argent placé par l'Algérie dans les banques étrangères pour le mettre à l'abri.

N. I.

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

«Encore trop tôt...»

Interrogé au sujet de la participation de son parti à la prochaine élection présidentielle, Louisa Hanoune a répondu qu'il était encore trop tôt pour se prononcer. «Rien ne presse. Notre parti décidera souverainement et sereinement.

Nous avons tout le temps pour le faire», dit-elle. Au sujet de la révision constitutionnelle, Hanoune estime que le fond du problème n'est pas la limitation du nombre de mandats mais l'introduction de la révocabilité de ce dernier. Elle pense que le fait de remettre en jeu un mandat donnera plus de crédit à l'élection et pense néanmoins que la voie référendaire est la meilleure.

N. I.

BILAN D'ACTIVITÉ DE L'AGENCE NATIONALE DU PATRIMOINE MINIER

1,103 milliard de dinars de recette en 2007

Le président de l'Agence nationale du patrimoine minier (ANPM), Abdelkader Benyoub, a présenté hier au siège du ministère de l'Energie et des Mines le bilan d'activité de l'agence pour l'année 2007. L'ANPM a réalisé durant ce même exercice des recettes dépassant les 1,103 milliard de dinars à la faveur de l'attribution de 553 titres miniers pour adjudication ou exploitation.

Lotfi Mérad - Alger (Le Soir) - Une partie des recettes engrangées par l'ANPM, s'élevant à plus de 658 millions de dinars, est versée pour le compte du Fonds national du patrimoine minier. La seconde partie (445 millions de dinars) ira renflouer les caisses du Fonds commun des collectivités locales. Selon les données communiquées par Abdelkader Benyoub, quatre opérations d'adjudication des substances minérales industrielles ont été réalisées, donnant lieu à l'octroie de 133 sites. Les recettes récupérées de ces quatre sessions se sont élevées à plus de 713 millions de dinars. L'année 2007 a été surtout marquée par le lancement, pour la première fois, de deux sessions d'adjudication pour la prospection et l'exploration de gîtes miniers d'or, de plomb, de cuivre et de zinc, notamment. Celles-ci ont permis l'octroie de 13 sites pour des recettes totales dépassant 3, 4 millions de dollars. Hier encore, l'ANPM a lancé officiellement la 27 session d'adjudication de titres miniers pour l'exploration et l'exploitation de substances minérales industrielles. Cet appel d'offres national et international, le quatrième cette année, concerne 63 sites miniers répartis sur 29 wilayas. Pour les titres d'exploitation, il s'agit des substances minérales industrielles telles que l'argile, le tuf et les agrégats. Les titres d'exploitation concerneront des gîtes d'agrégats, ciment, pierres décoratives, dolomie, tuf, limons, gypses, sels, sables concassés et sables. Ce lancement officiel marque le début de la vente des cahiers des charges. L'ouverture des plis est fixée pour le 21 octobre prochain. Durant l'année 2008, les trois sessions d'adjudication de titres miniers pour l'exploration et l'exploitation de substances minérales industrielles lancées par l'ANPM ont permis l'attribution de 124 titres pour un montant global de recettes estimées à 2,9 milliards de dinars.

L. M.

CHAKIB KHELIL, MINISTRE DE L'ÉNERGIE ET DES MINES :

«La stabilité du dollar et le rapport offre/demande détermineront l'évolution des cours du pétrole»

«L'évolution des cours du pétrole sera fonction de la stabilité du dollar et du rapport entre l'offre et la demande», a expliqué hier Chakib Khelil, ministre de l'Energie et des Mines, par ailleurs président en exercice de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep). «Si le cours du dollar continuera de baisser, le prix du pétrole se renchérira», poursuit le ministre. Ainsi, les fluctuations des cours du brut seront influencées par ces deux paramètres et non pas par la spéculation née de la crise des subprimes de septembre 2007 comme ce fut le cas ces derniers mois. Concernant les récentes baisses des cours du pétrole, Chakib Khelil indiquera que cette courbe ascendante est due à «l'absence d'une demande supplémentaire en pétrole aux Etats-Unis ainsi que l'augmentation de la production aux USA, au Brésil et en mer du nord». «Le prix du pétrole sera influencé par ce qui va se passer dans le secteur monétaire», poursuit encore le président de l'Opep en prévoyant une autre baisse.

Celle de la demande supplémentaire en pétrole l'année prochaine, comparativement à l'année 2008. Une demande supplémentaire qui passera, selon lui, de 1,7 million de barils par jour en 2008 à 900 000 barils par jour l'année prochaine. «Une demande que les pays de l'Opep vont pouvoir satisfaire», précise Chakib Khelil.

L. M.

CONSEIL DE LA NATION

Adoption de deux ordonnances présidentielles

Le Conseil de la nation a repris hier ses travaux en séance plénière avec la présentation de l'ordonnance portant loi de finances complémentaire 2008 ainsi que l'ordonnance modifiant la loi sur le membre du Parlement.

Les deux textes de loi ont été adoptés par la majorité des membres du Sénat, à l'exception de deux parlementaires du Rassemblement pour la culture et la démocratie, qui ont voté contre.

La semaine dernière, le parti de Saïd Sadi s'était opposé à ces deux ordonnances lors de leur passage devant l'Assemblée populaire nationale. «C'est une position de principe», a indiqué, hier, Rachid Arabi, sénateur du RCD. Rappelons que l'ordonnance modifiant la loi sur le membre du Parlement permettra aux parlementaires de bénéficier d'une augmentation substantielle de leurs indemnités. Etant auparavant de 13 millions de centimes, elles devraient dépasser les 30 millions de centimes. Notons, par ailleurs, que la commission de finances du Conseil de la nation a levé le voile sur de nouvelles dispositions concernant la taxe de mise en circulation de véhicules neufs. Le rapport de cette commission précise que les anciens moudjahidine, les diplomates et les émigrés de retour définitivement en Algérie se voient exonérés de cette très impopulaire taxe.

T. H.

PRÉVU DEPUIS PLUSIEURS MOIS

Vaste mouvement chez les chefs de daïra

Abdelaziz Bouteflika a procédé à un vaste mouvement dans le corps des chefs de daïra et de secrétaires généraux de wilaya. C'est ce que l'on a appris de sources bien informées.

Kamel Amarni - Alger (Le Soir) - Ce mouvement, faut-il le rappeler, a été plusieurs fois ajourné depuis mai dernier. Il devait, en fait, succéder immédiatement au mouvement opéré dans le corps des walis.

Concernant quasiment l'ensemble des wilayas, dont Alger, avec la nomination de l'actuel wali délégué de Bir-Mourad-Raïs comme nouveau secrétaire général, ce mouvement,non encore rendu public, intervient dans une conjoncture politique particulière. A six mois seulement de l'élection présidentielle, il est difficile de ne pas lier les deux événements. Connaissant, pour ainsi dire, le rôle déterminant de l'administration dans ce genre de scrutin, il va de soi que ce remaniement, à la tête des daïras notamment, n'est qu'un élément du dispositif d'ensemble prévu pour la reconduction de Abdelaziz Bouteflika à la tête de l'Etat, dès avril 2009.

Ceci au plan politique. Du point de vue strictement administratif, ledit mouvement pourrait entrer dans le cadre des préparatifs engagés officiellement pour procéder au nouveau découpage administratif annoncé par Bouteflika en juillet dernier. Un nouveau découpage qui consacrera la promotion de nouvelles wilayas déléguées, 95 au total, qui rentreront dans une sorte de compétition, durant une période probatoire de deux années, pour voir les mieux préparées d'entre elles accéder au rang de wilayas.

K. A.